

Secret défense ou déraison d'état?

Adresse aux candidats aux élections présidentielles et législatives française de 2017.

Dans un état de droit comme la France, qui se présente sur la scène internationale en donneur de leçon en matière de droits de l'homme, comment expliquer que le seul fait d'invoquer simplement la raison d'état où le secret défense permette aux institutions de faire échec à l'exigence de vérité et de justice des victimes et des citoyens.

Combien de temps encore, les représentants de l'Etat français vont-ils pouvoir, sans contrôle réel et indépendant:

-entraver les enquêtes judiciaires, faisant de la victime, censée être protégée par les institutions de son pays, un adversaire à combattre, voire à abattre au lieu de lui rendre justice?

-empêcher les historiens d'accéder aux informations nécessaires à leur travail de recherche scientifique-

Il est de la responsabilité de chaque citoyen de veiller à ce que les valeurs de la République qui sont le socle du pacte démocratique, gage de vérité et de justice, soient pleinement respectées en toute circonstance.

Nous nous trouvons au cœur d'affaires où l'Etat, via ses institutions s'emploie à empêcher qu'éclate la vérité et que justice soit rendue, jetant les familles dans le désarroi: affaires Ben Barka, Sankara, Boulin, Borrel, Bugaled Breizh, Karachi, Kieffer, Maurice Audin, Thiaroye 44.... Mais aussi responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda, les massacres de Sétif en 1945, de Madagascar en 1947, de la guerre d'indépendance du Cameroun, la répression de la manifestation des Algériens en 1961 à Paris, autant de pages noires de notre histoire où l'Etat paraît plus préoccupé de favoriser la défense d'un roman national à des fins partisans au détriment de l'Histoire.

Une demande de levée du secret défense vient d'être envoyée par juge burkinabé chargé de l'enquête sur l'assassinat de Thomas Sankara et de ses collaborateurs; une enquête de l'émission Envoyé Spécial vient de replacer l'assassinat des journalistes Ghislaine Dupont et Claude Verlon, le 2 novembre 2013 au nord Mali au-devant de l'actualité démontrant les tentatives de certains services de l'Etat de cacher la vérité; comble de scandale, l'affaire Borrel qui dure depuis déjà plus de 20 ans, a encore une fois mis en évidence un énième dysfonctionnement de la justice française après la découverte de la destruction des scellés en novembre 2015; cinquante et un ans après les faits et quarante et un an

d'instruction, le secret défense tient en échec la justice sur la vérité de l'enlèvement et de la disparition de Mehdi Ben Barka.

Il est de notre responsabilité de citoyen d'empêcher que la raison d'état et son paravent « le secret défense» ne servent trop souvent à voiler les dérives, voire les turpitudes des services et responsables de la Nation. Aucun des cas cités ne met en danger la sécurité de l'état et l'autocontrôle instauré depuis 1998 par une commission administrative est notoirement lacunaire et contraire aux engagements européens de la France.

C'est pourquoi, membres de familles de victimes d'assassinats, associations, chercheurs, journalistes, nous avons décidé de nous regrouper pour interpeller les candidats aux élections présidentielle et législative.

Ensemble nous leur demandons de s'engager pour que non seulement dans ces dossiers le secret défense n'entrave plus la justice et la vérité mais qu'en outre il s'engage sur le nécessaire contrôle par une juridiction indépendante de la notion et de l'usage du Secret Défense.